



Direction des Affaires Administratives et Juridiques  
Service des Affaires Administratives

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 DECEMBRE 2009  
Convocations envoyées le 23 novembre 2009



Le quatorze décembre deux mille neuf, à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville, salle Maurice Genevoix, sous la présidence de Monsieur Philippe BRIAND, Député-Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. BRIAND, Député-Maire,

M. COUTEAU, Mme ROBERT, M. HELENE, Mme LEMARIE, MM. VALLEE, BOIGARD et GILLOT, Mmes ANGIBAULT-BAILLEREAU et JABOT, Adjoints,

M. MIET, Conseiller Municipal Délégué,

Mme TESSIAU, MM. AUCOUTURIER, RICHER, MILLIAT et VRAIN, Mmes PRANAL et GARDEL-PLAT, MM. MARTINEAU et PLAISE, Mmes HINET, GUIRAUD, GALOYER-NAVEAU, RENODON et BENOIST, M. PHILIPPON, Mme BOUTET, M. HUET, Mme YARKO, MM. TESTU et LE PAPE, Mme CAR, Conseillers Municipaux.

**ETAIT ABSENTE AVEC POUVOIR :**

Madame SAUVAGE, pouvoir à Monsieur HELENE.

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur Gérard PLAISE.



Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.



## ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

~ ~ ~



Au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Le secrétaire de séance assiste le Maire pour la vérification du quorum et de la validité des pouvoirs, la constatation des votes et le déroulement des scrutins.

Il contrôle l'élaboration du procès-verbal de la séance qui sera utilisé pour établir les délibérations et le compte rendu de la séance.

~ ~ ~

**Monsieur le Député-Maire :** *Je vous propose la candidature de Monsieur Gérard PLAISE. Qui est contre ?*

Le rapport entendu,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Nomme Monsieur Gérard PLAISE en tant que secrétaire de séance.

~ ~ ~

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU LUNDI 19 OCTOBRE 2009

\*\*\*



Monsieur le Député-Maire : *Avez-vous des observations ?*

Le rapport entendu,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du lundi 19 octobre 2009.

\*\*\*



## AFFAIRES GENERALES

Rapporteurs :  
M. COUTEAU  
M. HELENE



















































































































































































